

Source : LDGIZC-UQAR

Compte rendu de la période d'information publique

du 4 mars au 7 avril 2026

Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

Initiateur du projet : ministère des Transports et de la Mobilité durable



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

La période d'information publique concernant le programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable face aux aléas côtiers dans le contexte des changements climatiques sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a pris fin le 7 avril 2026. Conformément au mandat qui lui a été confié le 12 février 2026 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite mettre en place un programme d'intervention pour protéger ses infrastructures routières du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine face aux aléas côtiers, c'est-à-dire l'érosion, la submersion et les glissements de terrain. Ce programme vise à assurer la mobilité et la sécurité des usagers du réseau routier, à mettre en place une démarche intégrée pour limiter les interventions en contexte d'urgence et à effectuer certains travaux de façon préventive.

Le programme s'échelonnerait sur une période de 10 ans et couvrirait 228 sites, équivalant à environ 266 km de route, répartis dans 47 municipalités. Le MTMD ne pouvant pas intervenir sur tous ces sites, il planifie réaliser des travaux sur les 97 qu'il juge prioritaires. Ceux-ci pourraient toutefois changer en fonction des événements à venir.

Considérant la nature générique du programme, le MTMD ne peut actuellement préciser quelles seraient les interventions à effectuer sur les sites visés. Conséquemment, il définirait d'abord les approches potentielles et les répercussions en découlant pour ensuite établir des outils de contrôle et d'analyse lui permettant de déterminer les solutions à préconiser pour chaque site. S'ensuivraient les demandes d'autorisations environnementales requises. Selon le MTMD, cette façon de faire lui permettrait de gérer plus efficacement son réseau routier dans le contexte des aléas côtiers. À noter que, si un déplacement de route devait être envisagé comme solution, il s'agirait alors d'un projet différent qui ferait l'objet d'un processus d'autorisation distinct.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors des séances publiques d'information, des conversations téléphoniques et des courriels adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

Gestion et encadrement

- ▶ La portée et la nature générique du programme et son assujettissement à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement
- ▶ Le type d'infrastructures visées et les modalités de sélection des sites
- ▶ Les engagements pris par l'initiateur dans le cadre du programme
- ▶ Le budget accordé au programme et les répercussions d'une catastrophe naturelle sur celui-ci
- ▶ L'incidence possible d'un changement de gouvernement sur le décret et le budget du programme
- ▶ Le suivi et les actions prévus à la suite du programme
- ▶ L'objectif de la période d'information publique, des séances publiques d'information ainsi que d'un examen public ou d'une médiation par le BAPE
- ▶ L'évaluation environnementale sectorielle ou régionale

Environnement, répercussions et mesures d'atténuation

- ▶ La prise en compte des changements climatiques dans le choix des sites et des interventions
- ▶ La problématique de l'érosion côtière sur la Côte-Nord
- ▶ L'importance accordée à l'environnement par le gouvernement
- ▶ Les effets du programme sur la faune, la flore et les habitats
- ▶ Les milieux humides : pertes, restauration et création
- ▶ Les impacts cumulatifs du programme, incluant la prise en compte des projets municipaux
- ▶ Les projets de compensation, incluant les réserves d'habitat et leur financement
- ▶ Les projets liés aux aires marines protégées
- ▶ Les techniques de restauration (zones coquillères, fonds marins) ainsi que les projets antérieurs et leurs effets
- ▶ Les solutions de construction et d'entretien des sites naturels
- ▶ Les techniques de protection côtière (rigides et souples)

Aménagement du territoire et interventions prévues

- ▶ Les sites visés, leur localisation et leur superficie
- ▶ Le type et l'ampleur des interventions prévues pendant et après le programme
- ▶ Le calendrier des travaux et la planification de ceux-ci selon la capacité et la disponibilité des fournisseurs
- ▶ Les interventions pouvant nécessiter une étude d'impact sur l'environnement
- ▶ Les changements de tracé, les processus, les critères et le nombre de déplacements de routes envisagés
- ▶ Les secteurs ciblés pour un déplacement ou une surélévation de la route 132

- ▶ La reconstruction de routes de contournement
- ▶ La possibilité de retirer un ouvrage de protection plutôt que de le reconstruire
- ▶ Les types d'ouvrages envisagés, comme les émissaires (canaux d'évacuation)
- ▶ Les interventions passées et leurs effets, comme la recharge de plage à Maria

Effets sur la population et les propriétés

- ▶ Les résidences et commerces susceptibles d'être déplacés ou démolis
- ▶ Les effets du programme sur les propriétés
- ▶ Les dédommagements possibles
- ▶ Les mesures de protection pour certains bâtiments ou sites d'intérêt, comme le musée Exploramer

Consultation, collaboration et communication

- ▶ Les actions de communication et de consultation publique réalisées et à venir avant et pendant le programme
- ▶ Les modalités de consultation de la population et la prise en compte des commentaires dans le choix des solutions
- ▶ La collaboration avec les municipalités, les MRC, les autres organismes gouvernementaux ainsi qu'avec les organismes environnementaux et autres partenaires
- ▶ La planification et la transmission de l'information aux municipalités concernant les travaux

Visionner [les séances publiques d'information](#) pour prendre connaissance des échanges entre les citoyens et le MTMD sur les préoccupations mentionnées ci-haut.

Les activités d'information et de communication

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, les nations Wolastoqiyik Wamspekek et Mi'gmaq étaient susceptibles d'être touchées par le projet. Le BAPE a communiqué avec ses représentants afin de les informer de la tenue de la période d'information publique et des détails sur les séances publiques d'information. Ils ont également été ajoutés à la liste d'envoi du BAPE du programme.

Les séances publiques d'information

Compte tenu de l'ampleur du programme du ministère des Transports face aux aléas côtiers, le BAPE avait prévu tenir une séance publique d'information par secteur visé par l'étude d'impact sur l'environnement de l'initiateur. La séance qui devait se tenir à Grande-Vallée le 24 mars 2026 a dû être

annulée en raison d'une panne de courant majeure qui a privé d'électricité des milliers de foyers gaspésiens. Elle a été reprise le lendemain en mode virtuel.

Date	Jeudi 5 mars 2026 à 19 h
Lieu	Amphithéâtre Ernest-Simard de l'UQAR à Rimouski
BAPE : Animation	Patrick Fournier, conseiller en communication
BAPE : Modération	Andrea Aristizabal, adjointe administrative Josiane Ouellet, conseillère en communication
Assistance en salle	31 personnes
Assistance en ligne approximative	102 personnes
Durée	1 h 20
Nombre de questions posées	20

Date	Jeudi 12 mars 2026 à 19 h
Lieu	Salle communautaire de Cap-aux-Meules
BAPE : Animation	Alexandre Tanguay, conseiller en communication
BAPE : Modération	Rachel Sebareme, coordonnatrice Patrick Fournier, conseiller en communication
Assistance en salle	8 personnes
Assistance en ligne approximative	53 personnes
Durée	2 h
Nombre de questions posées	43

Date	Jeudi 19 mars 2026 à 19 h
Lieu	Studio du Quai des arts à Carleton-sur-Mer
BAPE : Animation	Patrick Fournier, conseiller en communication
BAPE : Modération	Kim Maloney, coordonnatrice Josiane Ouellet, conseillère en communication
Assistance en salle	29 personnes
Assistance en ligne approximative	62 personnes
Durée	1 h 15
Nombre de questions posées	20

Date	Mercredi 25 mars à 19 h
Lieu	En ligne sur le site Web et la page Facebook du BAPE
BAPE : Animation	Patrick Fournier, conseiller en communication
BAPE : Modération	Josiane Ouellet, conseillère en communication
Assistance en ligne approximative	49 personnes
Durée	1 h
Nombre de questions posées	10

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

Un premier [communiqué de presse](#) a été publié le 16 février 2026 afin d'annoncer la tenue d'une nouvelle période d'information publique et présenter les différentes manières de s'informer sur le projet.

Un deuxième [communiqué de presse](#) a été publié le 19 février 2026 afin de convier les médias à un breffage technique le 23 février 2026. Lors du breffage, le BAPE a abordé, entre autres, [sa mission](#), [ses rôles](#) et l'implication des citoyennes et citoyens lors d'une [période d'information publique](#) sur un projet.

Un dernier [communiqué de presse](#) a été publié le 23 février 2026 afin d'annoncer la date, l'heure et le lieu des séances publiques d'information. Étaient également présentés le déroulement et l'objectif de la période d'information publique.

Le site Web

Les communiqués de presse ont été déposés sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes [Facebook](#), [X](#) et [LinkedIn](#) pour informer la population.

Facebook – 7 292 abonnés – 12 publications et 4 diffusions en direct

- Le BAPE a rejoint 2 379 personnes en moyenne par publication.

X – 3 463 abonnés – 7 publications

- L'organisme a rejoint 43 personnes en moyenne par publication.

LinkedIn – 2 267 abonnés – 1 publication

- L'organisme a rejoint 1 100 personnes avec son unique publication.

Publicité

Pour maximiser ses chances de joindre les citoyennes et citoyens des milieux d'insertion des projets, le BAPE diffuse habituellement de la publicité dans des médias locaux. Considérant l'ampleur du territoire couvert par le programme du ministère des Transports face aux aléas côtiers, il a opté cette fois-ci pour de la publicité numérique ciblée par l'entremise de Google Ads.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du programme, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 715 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE et par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du programme du ministère des Transports face aux aléas côtiers, le BAPE a demandé aux 47 municipalités et aux 12 MRC touchées de transmettre, sur leurs différentes plateformes, les informations du BAPE. Parmi celles-ci, les municipalités de Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Ulric, Cap-Chat, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Percé, La Pocatière, Carleton-sur-Mer et Cloridorme ont partagé l'information, entre autres, sur leurs médias sociaux, sur leur site Web et dans leur infolettre.

Une affiche promotionnelle a également été postée à la bibliothèque des municipalités touchées par le programme.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique. Pour ce projet, deux avis publics ont été diffusés par l'initiateur.

Date	Média
27 février 2026	<i>Le Radar</i>
28 février 2026	<i>Le Soleil</i>

Relations avec les médias

Les relations de presse

Le BAPE a tenu un breffage technique pour les médias le 23 février 2026 à 10 h. Au total, ce sont 12 journalistes qui ont assisté à la rencontre.

Des courriels ciblés ont été envoyés à des moments précis pendant la période d'information publique à tout près de 40 médias qui couvrent les activités de la région et ceux ayant couvert le programme du ministère des Transports face aux aléas côtiers.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. Ce sont 42 articles, reportages et entrevues qui ont été diffusés, entre autres, dans les médias suivants : FLO 96,5, CIEU-FM, CHNC, CFYX FM 93, CFIM 92,7 FM, Bleu FM, Radio Gaspésie, *Mon Matane*, *Le Placoteux*, *Info Dimanche*, *Le Radar*, *Le Charlevoisien*, ICI Radio-Canada, TVA, Télé-Soleil et TéléVag. Ceux-ci ont abordé notamment la séance publique d'information du BAPE sur le programme, les détails concernant le programme et ses effets sur l'environnement ainsi que les sujets abordés lors des séances.

Québec, le 10 avril 2026

Patrick Fournier, conseiller en communication et chargé du dossier